



N° d'épreuve FFM _____ **164**
 Moto-Club _____ **MC BLARGIES**
 N° d'affiliation _____ **0149**
 Date _____ **31/03/2019**
 Lieu _____ **Circuit du Tréforêt**
 Organisateur technique - **Jean-Pierre LETELLIER**
 E-mail _____ **mxsxblargies@orange.fr**
 Téléphone _____ **03 44 04 84 55**

MOTOCROSS

MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MALEZE Pascal	Licence :	016268
Président du Jury ou Arbitre*	GAILLARD Jacky	Licence :	036044
Membre du Jury	DEBRAY Jean Yves	Licence :	307884
Membre du Jury	DHOTEL Jean Paul	Licence :	299478
Commissaire technique responsable	DANCOURT Bruno	Licence :	029787
Responsable du chronométrage	STADLER Sophie	Licence :	078260

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt 85	11 ans	15 ans	85cc	NJ3/NJ3C/NCO Guidon Or CASM
125cc	13 ans		125cc	NJ3C CASM
MX1	15 ans		250 4T	NCO CASM
MX2	15 ans		250cc 2T et plus	NCO CASM

Site Internet ----- engage sport

Contact ----- ligue Moto Hauts de France

Téléphone ----- 03 23 76 21 47 E-mail ----- liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Engagement :

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 0

Caution : /

Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASIM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Docteur Frédéric DJALAYER

Nombre de secouristes 15

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche CHU Beauvais

Temps de trajet (en min) 30

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site Circuit du Tréforêt

Adresse rue du motocross - 60220 BLARGIES

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1650m

Largeur minimum de la piste 6

Largeur de la grille 40

Longueur de la ligne droite de départ 100

Nombre d'OCP* 20

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 40

En manche : 40

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 03 janvier 2019


Visa de la Ligue

Date : 17 JAN. 2019

[Signature]

F.F.M.

Ligue Hauts de France

TERRASSES DU MAIL

RESIDENCE CLAUDE A

02880 CUFFIES

Tél : 03.23.76.21.47

motocycliste.hautsdefrance@orange.fr

Visa de la FFM

Date : 23/01/2019

Numéro : 19/0053





N° d'épreuve FFM _____ **164**
 Moto-Club _____ **MC BLARGIES**
 N° d'affiliation _____ **0149**
 Date _____ **31 Mars 2019**
 Lieu _____ **BLARGIES (60)**
 Organisateur technique - **LETELLIER Jean Pierre**
 E-mail _____ **mxsxblargies@orange.fr**
 Téléphone _____ **03 44 04 88 54**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date 31 Mars 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
09h00	09h15	Essais Libres	CHPT MX 1	15 MN
09h20	09h35	Essais Libres	CHPT MX 2	15 MN
09h40	09h55	Essais Libres	CHPT 125	15 MN
10h00	10h15	Essais Libres	CHPT 85	15 MN
10H20	10H40	Essais Chronométrés	CHPT MX 1	20 MN
10H45	11H05	Essais Chronométrés	CHPT MX 2	20 MN
11H10	11H30	Essais Chronométrés	CHPT 125	20 MN
11H35	11H50	Essais Chronométrés	CHPT 85	15 MN
REPAS				
13H15	13H40	Manche 1	CHPT MX 1	20 MN+1T
13H40	14H05	Manche 1	CHPT 125	20 MN+1T
14H05	14H30	Manche 1	CHPT MX 2	20 MN+1T
14H30	14H50	Manche 1	CHPT 85	15 MN+1T
14H50	15H10	Manche 1	CRITERIUM	15 MN+1T
ENTRACTE				
15H30	15H55	Manche 2	CHPT MX 1	20 MN+1T
15H55	16H20	Manche 2	CHPT 125	20 MN+1T
16H20	16H45	Manche 2	CHPT MX 2	20 MN+1T
16H45	17H05	Manche 2	CHPT 85	15 MN+1T
17H05	17H25	Manche 2	CRITERIUM	15 MN+1T
17H30	17H55	SUPER FINALE	125 CC MX 2 MX 1	20 MN+1T

CIRCUIT DU TREFORET - Rue du Motocross - BLARGIES

* Plan actualisé en 2019 suite à l'homologation



Légende :

C = Commissaires

Longueur totale du circuit = 1650m

Longueur moyenne du circuit = 6m

Parc PILOTES

Parking SPECTATEURS

Zone Restauration

Parc OFFICIELS



N° d'épreuve FFM — **164**

Moto-Club — **MC BLARGIES**

N° d'affiliation — **0149**

Date — **31 Mars 2019**

Lieu — **BLARGIES (60)**

Organisateur technique - **LETELLIER Jean Pierre**

E-mail — **mxsxblargies@orange.fr**

Téléphone — **03 44 04 88 54**

ANNEXE

Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Responsable du pré-parc	LEQUEUX Patricia	015481
Commissaire de piste	BITARELLE Etienne	105966
Commissaire de piste	CHARDEL Guy	006382
Commissaire de piste	DEBRAY Jean Yves	307884
Commissaire de piste	DHOTEL Jean-Paul	299478
Commissaire de piste	DUFOUR Chantal	234799
Commissaire de piste	DUFOUR Michel	106312
Commissaire de piste	GERVAIS Jany	063053
Commissaire de piste	GERVAIS Catherine	189360
Commissaire de piste	GRAUX Jacky	205702
Commissaire de piste	HENRY David	231696
Commissaire de piste	LAMBERT Joël	014301
Commissaire de piste	MILLOT Joël	047784
Commissaire de piste	NOTTEBAERT Lucinda	338944
Commissaire de piste	NUNC Christophe	126090
Commissaire de piste	NUNC Nicolas	288363
Commissaire de piste	NUNC Raymond	182077
Commissaire de piste	PERIMONY Bernard	050134
Commissaire de piste	VIARD Georges	028866
Commissaire de piste	BITARELLE Aurélien	105967



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE BLARGIES

Mairie de Blargies

60220 BLARGIES

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO166** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Championnat de Ligue Haut de France Motocross** » se déroulant du **31/03/2019 à 7h00 au 31/03/2019 à 20h30**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 11/01/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 30 - Fax 03 70 02 90 43
RCS Reims 529 120 842 - M.F. 6622 Z - orias 13033161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Date:
2019.01.11
10:08:34:08
Z